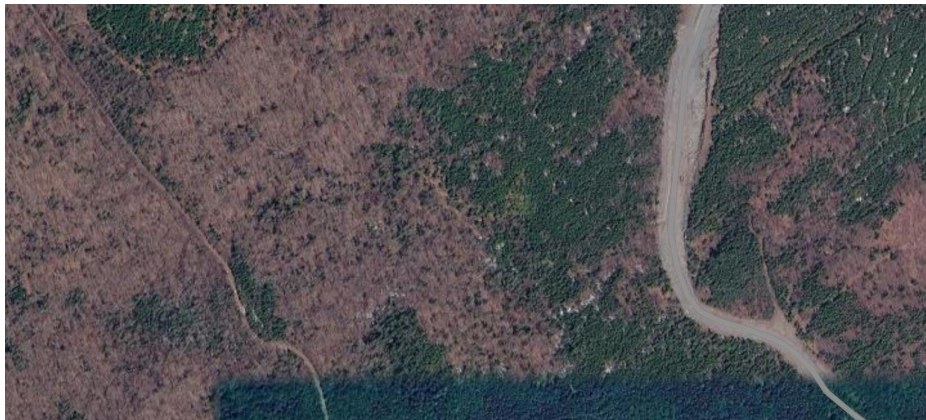


Mémoire BAPE

Le projet PPAW 2 soulève plusieurs inquiétudes et questionnements pour nous. Voici une liste de ce qui nous préoccupe :

- La zone projetée pour le projet PPAW 2 est collée sur le projet PPAW 1. Ces deux projets forment donc une grande zone de développement éolien, mais les effets de ceux-ci sont étudiés séparément, ajoutant ainsi de la confusion dans la population faisant croire qu'il s'agit de deux projets distincts.
- Plusieurs projets d'envergure sont à l'étude sur le territoire du Bas-St-Laurent (plusieurs projets éoliens, ligne haute tension ...) et il n'y a pas d'études sur les impacts de l'ensemble de ces projets malgré le fait qu'ils soient tous limitrophes.
- La région du Bas-St-Laurent est l'une des seules régions au sud du St-Laurent où la superficie de territoire public est importante. Ce qui permet aux résidents de la région d'avoir facilement et gratuitement accès à la nature. Il est donc préoccupant de voir que les parcs éoliens sont construits en détruisant cette richesse. Les impacts de la construction sont notamment visibles par :

- Les chemins énormes qui ne pourront pas être revégétalisés



- La destruction de divers habitats portant atteinte à la biodiversité de la forêt mixte. (Par exemple : les milieux humides, les corridors migratoires de la grande faune, la création d'enclaves écosystémiques)
- L'augmentation des modifications anthropiques de milieux naturels au sud du Saint-Laurent
- Des risques pour la qualité de l'eau sont présents. En effet, les chemins forestiers apportent énormément de sédiments par ruissèlement dans les cours d'eau, accélérant ainsi le processus d'eutrophisation des lacs. En plus, les chemins des parcs éoliens sont beaucoup plus grands que les chemins forestiers.
https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/211-217_MDPF_MilieuAquatique.pdf
- Il y a une incapacité d'agir des avions-citernes de la Sopfeu lorsque les éoliennes sont trop grandes. Les avions-citernes sont pleinement efficaces lorsqu'elles peuvent larguer à 50 m au-dessus du sol.

- Le Bas-St-Laurent est souvent cité en exemple pour l'acceptabilité sociale des projets éoliens, mais cette impression d'acceptabilité sociale est faussée, car les municipalités et les MRC reçoivent des redevances pour les projets éoliens sur le territoire. Les élu.e.s ne sont donc pas neutres et ne représentent pas l'avis de tous les citoyens.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2131370/parc-eoliennes-redevances-acceptabilite-alliance-hydro>

<https://iris-recherche.qc.ca/publications/filiere-eolienne/>

- La justification pour la multiplication des projets éoliens est tendancieuse, car elle vise une augmentation de la production et de la consommation d'électricité dans les prochaines années. Cette augmentation est justifiée par la venue de nouvelles entreprises au Québec (centre de données, mine de minéraux critique...), pourtant, pour réduire notre impact sur l'environnement, nous devons viser la sobriété énergétique et la décroissance.

Raphaële Sozio et Cédric Mailloux